

APPEL À CANDIDATURES

Prix scientifiques : *Les Espoirs de l'université de Strasbourg*

Session 2015

Dans le cadre de la mise en œuvre du levier « Gestion des talents » de l'Initiative d'excellence (IDEX), l'université de Strasbourg souhaite récompenser, par l'attribution des Prix des Espoirs de l'université de Strasbourg, la qualité du travail et du parcours de jeunes chercheurs formant le potentiel scientifique du site strasbourgeois.

L'appel à candidatures est un appel pluridisciplinaire ouvert aux maîtres de conférences, aux chargés de recherche et assimilés, bénéficiant de 6 à 10 ans d'ancienneté dans les unités de recherche (EA, UMR, UPR) rattachées à l'université de Strasbourg.

Les Prix scientifiques « Les Espoirs de l'université de Strasbourg » visent à récompenser les scientifiques ayant fait preuve d'originalité et de dynamisme dans la mise en œuvre de leurs recherches et dont les développements futurs s'annoncent prometteurs.

Eligibilité

- Cet appel à candidatures s'adresse aux scientifiques de toutes les disciplines ;
- Les candidats doivent bénéficier de 6 à 10 ans d'ancienneté au sein d'une unité de recherche rattachée à l'université de Strasbourg ;
- Les candidats doivent être maîtres de conférences, chargés de recherche ou personnels assimilés ;
- Les candidats ne doivent pas avoir été primés par une chaire, l'ERC, l'IUF, ni être des « *fellows* » de l'USIAS ;
- Les candidats ne peuvent pas être âgés de plus de 42 ans (report de limite d'âge égale à la durée des éventuels congés de maternité ou congés parentaux).

Critères de sélection

Les Prix scientifiques « *Les Espoirs de l'université de Strasbourg* » ont vocation à appréhender l'intégralité de la carrière des chercheurs et s'attacheront à étudier en particulier la trajectoire des candidats. Seront ainsi, entre autre, considérés : la prise d'initiative dont les candidats ont fait preuve dans la mise en place de leur recherche, le nombre et la qualité de leurs publications et leurs partenariats (industriels, académiques, internationaux etc...).

Pour les maîtres de conférences, l'implication dans les activités de formation et la mise en place de formations seront également prises en compte.

Bien plus que l'évaluation de la qualité du travail scientifique à un instant précis, c'est bien la pertinence de l'ensemble du parcours des candidats qui sera récompensée via l'analyse des résultats obtenus depuis l'entrée en poste, la valeur scientifique des travaux actuels, leur diversité, ainsi que le potentiel des développements futurs.

Dossier de candidature

Les candidatures doivent être effectuées au moyen du dossier téléchargeable depuis la page web de l'université de Strasbourg <http://www.unistra.fr/index.php?id=21771>

Le dossier comporte un certain nombre d'informations:

- **L'avis du directeur d'unité.**
- **L'exposé sur deux pages** de l'implication dans la recherche, la trajectoire, ainsi que les prises d'initiatives du candidat.
- **Le curriculum vitae** du candidat.
- **La liste exhaustive des publications et communications orales et écrites.**

Dotation

Les Prix scientifiques « *les Espoirs de l'université de Strasbourg* » sont des prix pluridisciplinaires qui récompenseront des chercheurs appartenant aux trois domaines scientifiques de l'Université.

Dans un souci d'équité, la répartition du nombre de prix entre les différents domaines scientifiques sera effectuée de la façon suivante :

- 3 prix pour le domaine des sciences humaines et sociales (domaine I),
- 4 prix pour le domaine des sciences et technologies (domaine II),
- 3 pour le domaine des sciences de la vie et de la santé (domaine III).

- Une attention particulière sera prêtée à la parité dans la sélection des lauréates et des lauréats.

En tout, ce sont 10 prix d'une valeur de 10 000€ chacun qui seront attribués ; l'intégralité du prix devra servir à la réalisation d'activités de recherche.

Procédure d'examen des projets

La date limite de retour des projets est fixée au **30 janvier 2015**.

- Les dossiers de candidature seront transmis par le directeur d'unité (*avec un interclassement en cas de candidatures multiples*)
- Les lauréats seront sélectionnés par la Commission de la Recherche, sur proposition d'un comité d'experts formé par les membres de la Commission de la Recherche en formation restreinte et par trois membres extérieurs à la communauté scientifique strasbourgeoise (un membre par domaine)
- Les prix seront remis lors d'une cérémonie officielle.

Calendrier

- Lancement de l'appel à projets : décembre 2014.
- Date de retour des dossiers au secrétariat de la direction de la Recherche : 30 janvier 2015.
- Evaluation des dossiers : entre février et avril 2015.
- Désignation des lauréats par la Commission de la Recherche : 13 mai 2015.
- Remise des prix : automne 2015.